

1906
6^e Ed. - ch. 24



Ottawa, le 28 décembre, 1906.

Prasanna

Mon cher Turgeon,-

Je ne savais pas qu'il y avait une nouvelle loi provinciale demandant la nomination d'un cinquième juge à Québec. Je n'en avais pas entendu parler avant la réception de votre lettre.

Je regrette que la chose ait été faite sans une consultation préalable avec nous, car il est toujours difficile de faire voter le salaire de nouveaux juges s'il n'y a pas eu de correspondance antérieure justifiant cette addition au budget.

Je m'accorde absolument avec vous sur le fait que personne n'est mieux qualifié que Carroll, mais êtes-vous bien sûr qu'il accepterait ? Carroll m'a toujours dit qu'il aimait mieux son district de Gaspé où il y a moins d'ouvrage. La santé de Carroll, qui malheureusement n'est pas très forte, lui fait redouter le rude labeur qui est inévitable pour les juges de Québec.

Je crois que l'ambition de Carroll est d'avoir la position de juge de la vice-amirauté qui certainement devra

lui échoir avant bien longtemps.

Ne prenez pas ce que je viens de vous écrire comme une fin de non-recevoir, car soyez sûr que Carroll n'a pas de meilleur ami que moi.

Rappelez moi au bon souvenir de madame Turgeon et dites-lui que nous l'attendrons après le jour de l'An.

Croyez-moi bien comme toujours, mon cher Turgeon,

Votre tout dévoué,

Wesley Amis

L'honorable Adélard Turgeon,

Québec.